



Syndicat des Personnels
du Réseau International du Ministère
de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et Numérique

139 rue de Bercy - bâtiment Vauban - Télédéc 627 - 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 14 mars 2023

Presse – Actualités

- [Déficit : Bruno Le Maire promet « plusieurs milliards d'économies » pour le budget 2024 – Les Echos](#)
- [Suppression des voitures thermiques en 2035 : pourquoi la France fait profil bas - Challenges](#)
- [Dopées par la guerre en Ukraine, les importations d'armes ont doublé en 2022 - Challenges](#)
- [Faillite de SVB : la Fed va-t-elle mettre un terme à la hausse des taux ? – La Tribune](#)
- [Chine : les entreprises françaises affichent à nouveau de l'appétit pour le marché – Le Moci](#)
- [359 membres des “grands corps” ont déjà opté pour le nouveau statut d'administrateur de l'État – Acteurs Publics](#)
- [Retraites des fonctionnaires : ce que le Sénat a ajouté dans le projet de loi – Acteurs Publics](#)

ARTICLES DE PRESSE

Déficit : Bruno Le Maire promet « plusieurs milliards d'économies » pour le budget 2024 – Les Echos

Le ministre de l'Economie a réaffirmé ce lundi l'objectif de réduire le taux de dépenses publiques à 54 % du PIB en 2027. Dans le viseur, pour y parvenir, les dépenses sociales, les dépenses « brunes » et les aides aux entreprises. Un séminaire gouvernemental est prévu au printemps sur le sujet.



« Je suis prêt à travailler avec la Cour des comptes sur le redressement des finances publiques », a expliqué ce lundi Bruno Le Maire. (Jacques Witt/SIPA)

Le discours sera-t-il cette fois suivi d'effets ? Après les critiques de la Cour des comptes sur la sortie du « quoi qu'il en coûte » qui tarde à se concrétiser, Bruno Le Maire entend prouver que sa main ne tremble pas sur le sujet. Le ministre de l'Economie a ainsi promis ce lundi « plusieurs milliards d'euros d'économies » pour le budget 2024, affirmant avoir dans le viseur « dépenses sociales, dépenses 'brunes' et aides aux entreprises ».

« Nous aurons avant l'été des Assises des finances publiques qui nous permettront de présenter une stratégie globale et d'avoir un projet de loi de finances pour 2024 qui présentera plusieurs milliards d'économies », a assuré le locataire de Bercy sur Franceinfo.

Pression de Bruxelles

Cela fait plusieurs mois que Bruno Le Maire multiplie les « alertes » sur les comptes publics, parlant d'une France « à l'euro près ». Mais le budget 2023 n'a pas réellement concrétisé ce discours, avec une dérive sur les dépenses constatées durant l'examen du texte et peu d'économies concrètes. L'urgence se fait pourtant plus pressante, alors que la Commission européenne promet une normalisation des règles budgétaires l'an prochain . La semaine dernière, le premier président de la Cour des comptes, Pierre Moscovici, a également fait part de son « inquiétude » au vu de la situation de l'endettement.

« Je suis prêt à travailler avec la Cour des comptes sur le redressement des finances publiques », a répondu ce lundi Bruno Le Maire. Une façon d'associer l'institution à la revue des dépenses publiques lancée depuis quelques semaines par son ministère pour identifier les mesures d'économies.

D'ores et déjà, des pistes semblent se dessiner. Le ministre a ainsi évoqué « les dépenses sociales, les dépenses brunes et les aides aux entreprises ». « Il s'agit de regarder si les Français en ont pour leur argent. Sommes-nous satisfaits de la gestion de l'Etat social et peut-on faire mieux ? Est-ce cohérent de maintenir les aides aux énergies fossiles » quand on veut favoriser la transition climatique, s'est-il interrogé.

« Il ne s'agit pas de tailler mais d'avoir une dépense publique qui augmente moins vite que la croissance », a précisé le locataire de Bercy, qui dit vouloir également « inclure les collectivités locales dans ce débat ».

Une nouvelle méthode

La traduction en actes s'annonce toutefois difficile. En 2019, Bruno Le Maire avait déjà annoncé vouloir tailler dans les aides aux entreprises pour 5 milliards d'euros, avant de renoncer. La semaine dernière, le groupe de travail mis en place par Bercy pour le projet de loi sur l'industrie verte a indiqué qu'il estimait contre-productif de s'attaquer dès à présent aux crédits d'impôts « bruns ».

Face à ces obstacles, la solution pour Bruno Le Maire semble passer par une nouvelle méthode avec un portage politique plus fort. Après la présentation du programme de stabilité mi-avril, il y aura « un séminaire du gouvernement autour de la Première ministre sur la baisse des dépenses publiques, pour que chaque ministre se sente concerné et fasse le nécessaire dans son administration ». Viendront ensuite d'ici à l'été des Assises des finances publiques, qui permettront donc de dévoiler des mesures d'économies pour le projet de loi de finances pour 2024.

Ce budget doit marquer une première inflexion pour la dépense publique, qui devrait représenter 56,6 % du PIB fin 2023. « Je souhaite ramener ce chiffre à 54 % d'ici à 2027, pour nous rapprocher de la moyenne européenne qui est de 52 % », a réaffirmé Bruno Le Maire. Lors du précédent quinquennat, Emmanuel Macron avait déjà promis de réduire le niveau de dépense publique de 3 points de PIB, avant de renoncer. S'il y parvenait cette fois, il ne ferait que revenir au niveau de 2019, avant la crise du Covid, soit un seuil encore supérieur de 1,8 point à celui de 2008, avant la crise financière.

Renaud Honoré

* * *

Suppression des voitures thermiques en 2035 : pourquoi la France fait profil bas - Challenges

L'Allemagne est en pointe contre l'électrification totale des voitures neuves en 2035. La France est en retrait. Le gouvernement tricolore n'avait même pas honoré sa promesse de soutenir les hybrides rechargeables l'an dernier. Et Carlos Tavares ne veut pas marchander, même si une électrification totale est "débile".



Renault et Stellantis ont été échaudés par le lâchage du gouvernement français sur les hybrides rechargeables (ici la fabrication de la Renault Mégane électrique)
PHOTOS : STÉPHANE LAGOUTTE/M.Y. O. P. POUR CHALLENGES

On ne peut pas reprocher à Luca De Meo d'être contre l'électrification des voitures. Le directeur général de Renault a promis 100% de véhicules zéro émission pour la marque au losange en Europe dès 2030. Mais "ce n'est pas une solution miracle", martèle-t-il en tant que président de l'Association des constructeurs européens (ACEA). Et ce, suite au coup de

tonnerre provoqué par l'Allemagne le 7 mars dernier, en bloquant un texte européen censé imposer la vente de véhicules uniquement électriques en 2035. Las, le vote a été reporté sine die. Une position allemande soutenue notamment par l'Italie et la Pologne. Les raisons du refus ? C'est principalement le résultat d'un "gros lobbying auto, surtout allemand, à Bruxelles", résume Michel Forissier, directeur de l'ingénierie de l'équipementier Valeo. Le tout électrique et l'absence d'autres solutions techniques alternatives ont longtemps agacé l'industrie européenne. "Nous avons toujours plaidé pour la neutralité technologique", explique Marc Mortureux, directeur général de la PFA (Plate-forme auto française). Aux pouvoirs publics de fixer les objectifs, mais sans imposer une technologie précise ! "L'ennemi est l'énergie fossile, pas une technologie particulière", rappelle Luca De Meo. Berlin exige du coup que la Commission présente une "proposition sur la manière dont les carburants synthétiques pourraient être utilisés dans les moteurs à combustion après 2035", indique le ministre allemand des Transports, Volker Wissing.

Renault travaille sur les carburants de synthèse

Carburants de synthèse ? BMW et Porsche ont investi dans le développement de ces carburants neutres en carbone. Avantage : ils permettraient de prolonger la vie des moteurs à essence ou diesel existants. Or, le patron de Porsche, Oliver Blume, a pris du galon en septembre dernier, devenant président du... groupe Volkswagen. Un constructeur détenu à 20% par le Land de Basse-Saxe contrôlé par le SPD, le parti du chancelier Olaf Scholz. Et Oliver Blume est beaucoup moins pro-électrique que son prédécesseur Herbert Diess ! "L'électrification est la technologie choisie par les politiques, pas par l'industrie", persifle Carlos Tavares, directeur général de Stellantis.

Si l'auto allemande est en pointe, les constructeurs tricolores font profil bas. Renault, qui planche aussi sur des nouveaux carburants expérimentaux, et Stellantis ont été échaudés. A l'été 2021, l'Elysée leur promettait de défendre la survie jusqu'en 2040 des hybrides rechargeables, dont les deux constructeurs sont des spécialistes. A l'issue d'une réunion entre le Chef de l'Etat et la filière auto, un conseiller présidentiel avait alors fermement indiqué à la presse : "Il y a une volonté forte de garder les hybrides rechargeables" ! Or, "l'engagement n'a pas été tenu", regrette une source proche du dossier.

Lâchage du gouvernement français

Et le gouvernement français, qui s'est toujours aligné sur les positions maximalistes de la Commission, va encore moins défendre aujourd'hui la neutralité technologique... qu'il est vexé. Car, par son coup d'éclat, l'Allemagne remet en cause un consensus qui avait été trouvé sous présidence française de l'Union, en juin 2022. D'où la sortie du ministre des Transports Clément Beaune, le 8 mars dernier, regrettant la "forme de fronde" de Berlin. La France a le sentiment d'avoir reçu une claque diplomatique.

Dans les sphères politiques françaises, on commence pourtant à s'inquiéter. L'électrification en cours avec des voitures très onéreuses participe d'une faiblesse marquée du marché auto (-10% dans l'Hexagone en 2022). Une voiture électrique comme la Dacia Spring aux performances limitées coûte 20.800 euros en version de base, contre 11.990 pour une Sandero à essence bien plus polyvalente. Une Peugeot e-208 zéro émission démarre à 34.800 euros, contre 19.200 pour la version thermique ! Et la promesse d'Emmanuel Macron de véhicules zéro émission abordables en leasing pour 100 euros par mois ne s'est toujours pas concrétisée. Celle-ci bute justement sur le coût de ces modèles. Gare donc à la

fronde sociale ! Et ce, sans parler des suppressions d'emplois probables dans l'industrie. 40.000 emplois devraient être perdus au bas mot à cause de l'électrification d'ici à 2030, selon Alix Partners.

Renault ne peut guère s'éloigner officiellement de la position du gouvernement.

"N'oublions pas que l'Etat a 15% de notre capital", dit-on en interne. Quant à Carlos Tavares, il avançait récemment : "ceux qui veulent marchander peuvent le faire, mais ça ne nous intéresse pas." Le dirigeant a d'ailleurs quitté... l'ACEA en juin 2022. Une totale électrification en 2035 est "débile, mais en tant que constructeur je me dois de faire les meilleurs véhicules électriques possibles", résume cyniquement le directeur général. La filière préfère désormais se mobiliser contre le danger chinois. "Notre message, c'est faisons comme les Américains et taxons davantage les véhicules chinois" à l'entrée en Europe, affirme Marc Mortureux. Mais, là, les Allemands sont contre, car la Chine est le premier débouché de Volkswagen !

* * *

Dopées par la guerre en Ukraine, les importations d'armes ont doublé en 2022 - Challenges

Autrefois importateur négligeable, l'Ukraine est montée sur le podium des destinations d'armement dans le monde l'an passé.



À elle seule, l'Ukraine a concentré 31% des importations d'armement en Europe et 8% des échanges mondiaux.

SERGEY SHESTAK / AFP

Le retour de la guerre froide ? Le terme est à prendre avec des pincettes et pourtant, tirées par les livraisons massives vers l'Ukraine, les importations d'armement en Europe ont quasiment doublé en 2022 selon un rapport de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (Sipri) publié lundi.

Autrefois importateur négligeable d'armement, l'Ukraine est devenue subitement la troisième destination d'armement dans le monde l'an passé, derrière le Qatar et l'Inde, conséquence directe de l'aide occidentale pour repousser l'invasion russe. Le coauteur du

rapport annuel depuis plus de trois décennies Pieter Wezeman laisse entendre à l'AFP que cette demande "n'a pas encore montré sa pleine puissance et va selon toute vraisemblance mener à de nouvelles hausses d'importations".

Nouvelles hausses à venir

L'armée ukrainienne ne cesse d'ailleurs d'alerter sur son manque d'obus de 155 mm pour les canons qu'elle utilise afin de repousser l'envahisseur russe. Le commissaire européen à l'Industrie Thierry Breton a indiqué ce lundi 13 mars que l'Union européenne "va faire en sorte" d'augmenter sa production de munitions à destination de l'Ukraine, fabriquées par "quinze industriels dans onze pays", avant de rappeler que "l'Amérique est en moins bon état que l'Europe sur la fabrication de ces munitions".

À elle seule, l'Ukraine a concentré 31% des importations d'armement en Europe et 8% des échanges mondiaux, selon des données transmises par le Sipri à l'AFP dans le cadre de son rapport annuel. C'est 60 fois plus qu'avant le début de la guerre. Mais toujours pas autant qu'au Moyen-Orient, devenu en 2022 la première zone d'importation, avec 32% du total (principalement en Arabie Saoudite et aux Emirats Arabes Unis). Car si la progression est détonnante, l'Ukraine n'est en effet pas la seule à contribuer à cette hausse des livraisons : dans les autres pays, la hausse des importations européennes a tout de même atteint 35% en 2022, selon les données du Sipri.

Mais à la différence de l'Europe, tous les autres continents affichent un recul des importations sur cinq ans, avec une baisse marquée en Afrique (-40%), en Amérique du Nord et du Sud (-20%) et même en Asie (-7%) et au Moyen-Orient (-9%), premiers marchés mondiaux. Sur le Vieux Continent, la situation est tout autre. Troisième importateur, il concentre 27% des importations totales, contre moins de 11% il y a encore dix ans.

La France, troisième exportateur

S'il est difficile à chiffrer du fait de l'opacité de nombreux contrats, le commerce mondial d'armement dépasse les 100 milliards de dollars annuels, selon les experts. Pour un montant global des dépenses militaires qui a pour la première fois franchi les 2.000 milliards de dollars en 2021, selon le Sipri. D'après la dernière édition du rapport annuel au Parlement sur les exportations d'armement, les ventes d'armes françaises avaient, elles, atteint 11,7 milliards d'euros en 2021, peu avant le début de l'invasion.

Côté exportateurs, le top 5 mondial des cinq dernières années est toujours assuré par les Etats-Unis (40%), puis la Russie (16%), la France (11%), la Chine (5%) et l'Allemagne (4%), soit à eux cinq les trois quarts du total. Mais les parts américaine et française ont nettement augmenté, tandis que celles des trois autres ont décliné.

Les exportations d'armes russes, qui avoisinaient 30% du total il y a encore quelques années, "ont clairement décliné" et avec la guerre en Ukraine, la discussion est maintenant que Moscou s'approvisionne en Chine - qui produit de plus en plus localement - note M. Wezemann.

(Avec AFP)

* * *

Failite de SVB : la Fed va-t-elle mettre un terme à la hausse des taux ? – La Tribune

La faillite de la banque SVB pourrait faire ralentir les hausses de taux appliquées par la Réserve fédérale américaine (Fed) pour contrer l'inflation. Il y a encore quelques jours, un relèvement plus fort que prévu était pourtant attendu. Plus d'un tiers des acteurs du marché s'attendent à une pause la semaine prochaine, une première fois depuis janvier 2022.



La Fed relève depuis un an son principal taux directeur, ce qui renchérit le coût du crédit pour faire ralentir la consommation, avec un effet limité jusqu'à présent. (Crédits : Jonathan Ernst)

[La faillite de la Silicon Valley Bank \(SVB\)](#), et de deux plus petits établissements, Signature Bank et Silvergate Bank, change considérablement la donne sur le terrain de la finance mondiale. Les analystes de Wells Fargo anticipent désormais un maintien des taux de la Fed dans leur fourchette actuelle de 4,50 à 4,75%.

Un revirement à 180 degrés

Ces anticipations marquent un rapide et spectaculaire revirement par rapport à la semaine dernière. Le président de la Fed, Jerome Powell, venait alors d'avertir que l'inflation restait bien trop forte, et que [les taux pourraient grimper plus que prévu](#).

La grande majorité des acteurs du marché tablait alors sur un fort relèvement d'un demi-point de pourcentage (50 points de base). Un rebond par rapport au précédent, d'un quart de point seulement (25 points de base). Ils sont aujourd'hui plus d'un tiers à s'attendre à une pause la semaine prochaine, ce qui serait une première depuis janvier 2022. Les deux autres tiers anticipent une hausse de 25 points de base.

« La semaine a commencé avec Jerome Powell suggérant (...) une réponse politique encore plus agressive et s'est terminée par l'effondrement de deux

banques américaines de taille moyenne », relève Neil Shearing, chef économiste pour Capital Economics, dans une note.

Et selon lui, « les retards avec lesquels la politique (de la banque centrale) est effective sont une raison d'adopter une approche plus progressive (...) à partir de maintenant ».

Une inflation toujours élevée

Car la priorité actuelle de la Fed est de lutter contre l'inflation, de 6,4% sur un an en janvier, selon l'indice CPI, qui fait référence. Les données de février seront publiées mardi matin. Pour cela, elle relève, depuis un an, son principal taux directeur, ce qui renchérit le coût du crédit pour faire ralentir la consommation. Avec un effet toutefois limité jusqu'à présent.

Mais les conséquences de ses actions mettent des mois à se faire pleinement sentir. Le chiffon rouge de la récession est ainsi agité régulièrement. La Fed est « prête à resserrer jusqu'à ce que quelque chose casse. L'effondrement de SVB et la saisie de Signature Bank sont des signes que cela commence à se produire », a commenté John Canavan, économiste pour Oxford Economics. « Ce ne sont donc finalement ni les chiffres de l'inflation, ni ceux de l'emploi, qui pourraient avoir le plus fort impact sur la politique de la Fed, mais ces faillites bancaires. »

Une forte hausse n'est pas écartée

Et pour la suite, la Fed ne pourra relever encore ses taux « que si les marchés financiers et le système bancaire montrent des signes de stabilisation », soulignent les analystes de Wells Fargo. Attention cependant. « Ceux qui pensent que la Fed pourrait mettre fin à son cycle de resserrement plus tôt en raison des tensions actuelles sur le secteur bancaire peuvent se tromper », avertit Gregory Daco, économiste pour EY Parthenon, dans une note.

En effet, si « les développements récents favoriseront probablement une hausse des taux » de 25 points de base la semaine prochaine, « nous ne devrions pas être trop prompts à écarter la possibilité d'une augmentation des taux de 50 points de base ».

La Fed va effectuer une « analyse profonde » des événements autour de SVB

La Fed a annoncé lundi qu'elle allait effectuer « une analyse approfondie, transparente et rapide » des événements autour de SVB, dont les résultats seront publiés le 1er mai. La déroute de l'établissement « met en évidence les insuffisances des réformes réglementaires qui ont été faites » après la crise financière de 2007-2009, estime Arthur Wilmarth de l'université George Washington.

Plusieurs éléments auraient dû alarmer les régulateurs, à commencer par le fait que la banque était très concentrée sur quelques clients à haut risque - des startups et les investisseurs en capital-risque -, comme d'autres firmes se sont

par le passé fourvoyées en se concentrant sur l'immobilier commercial ou des prêts aux pays émergents, avance l'universitaire.

Autres avertissements autour de SVB, sa croissance très rapide entre 2020 et 2022, son exposition à des obligations à long terme au moment où les taux remontent rapidement et le fait que la vaste majorité de ses comptes affichaient un solde supérieur aux 250.000 dollars garantis par les autorités. « *C'est une combinaison assurée pour l'échec si l'économie tourne mal* », avance Arthur Wilmarth. « *Les régulateurs ne pouvaient pas l'ignorer.* »

Pour Henry Hu de l'université du Texas, la réponse apportée ce week-end par les autorités est aussi problématique. Si la banque centrale américaine (Fed) n'avait pas garanti que tous les dépôts de SVB et Signature Bank seraient remboursés, de nombreuses entreprises auraient retiré leur argent des banques régionales pour les placer dans des banques considérées comme « *trop grosses pour faire faillite* ».

Mais « *si l'on pense que les régulateurs couvrent tous les dépôts non assurés, il en résulte un aléa moral. Certaines entreprises pourraient négliger de surveiller les banques avec lesquelles elles traitent, convaincues que leurs dépôts sont en sécurité quoi qu'il arrive* ».

(Avec AFP)

* * *

Chine : les entreprises françaises affichent à nouveau de l'appétit pour le marché – Le Moci



© istock

Depuis début février et la fin de la politique « zéro Covid », le climat des affaires repasse au vert. D'après les premiers résultats d'une enquête de la CCI France-Chine (CCIFC) dévoilés lors d'un webinaire organisé le 9 mars par le Comité d'échange franco-chinois de la CCI Paris Île-de-France, bien que prudemment, les dirigeants d'entreprises françaises renouent avec l'optimisme sur les perspectives d'un grand marché dont les conditions d'accès se sont assouplies depuis deux ans.

C'est une nouvelle encourageante : **88 %** des entreprises interrogées par la CCIFC en février indiquent que **plus de 90 % de leurs employés ont repris le travail** après quelques jours d'arrêt lors de la vague de Covid qui a suivi, en début d'année, la fin des restrictions sanitaires décrétées par les autorités de Pékin durant deux ans.

« Les entreprises françaises sont restées »

Ces données ont été communiquées en avant-première par **Caroline Pénard**, directrice générale de la CCIFC, lors d'un webinaire organisé par le **Comité d'échange franco-chinois (CEFC) de la CCI de Paris Île-de-France**. L'enquête auprès de ses membres a été effectuée courant février, juste après l'abandon de la politique zéro Covid et la vague de contamination qui a traversé la Chine, touchant près de 900 millions de Chinois en quelques semaines. Un bon indicateur, d'autant que la CCIFC compte parmi ses membres **2100 filiales** d'entreprises françaises. Malgré les trois ans de confinement, « *nous n'avons pas perdu de membres, les entreprises françaises sont restées* » a observé la dirigeante.

Autres données intéressantes : la levée des restrictions sanitaires a redonné **le moral** aux dirigeants d'entreprises, même si une partie montre un certain attentisme. Elles sont ainsi **47 %** à déclarer avoir l'intention de **développer leurs affaires** en Chine, contre à peine 23 % lors d'un précédent sondage en septembre 2022. Et elles ne sont plus que 7 % à vouloir se retirer du pays.

Par ailleurs, dans le contexte du ralentissement de la croissance chinoise, les **deux tiers anticipent néanmoins une augmentation de leur chiffre d'affaires** cette année, contre 14 % qui s'attendent à une baisse. Enfin, une immense majorité, **80 %**, annoncent que les directions de leurs maisons-mères ont l'intention d'**envoyer des délégations en Chine** cette année, après trois ans de coupure.

Pour Caroline Pénard, ces données confirment que « *la levée des restrictions sanitaires a augmenté le moral* » des entreprises françaises en Chine et qu'elles ont à nouveau de l'appétit pour s'y développer. Même si on sent une certaine « *prudence* », « *nous sommes confiant sur l'avenir de la présence française en Chine* ».

Signe que la réouverture du pays est bien réelle : **le trafic aérien repart**. Air France a prévu de passer de trois vols par semaine actuellement à un vol quotidien sur la ligne Paris-Pékin en juin, et de 5 vols hebdomadaires un vol quotidien sur la ligne Paris-Shanghai. L'octroi des **visas business** a repris avec une durée de trois mois et deux entrées possibles, et devrait s'assouplir encore dans les prochains mois.

Le « climat des affaires se rétablit dans un contexte de reconstruction »

Cette amélioration du climat des affaires est confirmée par **Anne Séverin**, associée du cabinet **DS Avocat**, installée à Shanghai et figure de la communauté d'affaires française en Chine. Elle voit « *tous les signes d'un rebond* » en Chine, et de « *la volonté des entreprises françaises d'en saisir toutes les opportunités* ». Le « *climat des affaires se rétablit dans un contexte de reconstruction* » après « *trois années compliquées* », liées à la fermeture des frontières et aux restrictions sanitaires.

Pour cette avocate d'affaires chevronnée, cette phase de réouverture sera d'autant plus rapide que l'**environnement des affaires en Chine a évolué** et que les autorités ont pris des **mesures positives** en début d'années pour favoriser la reprise dans le secteur privé après avoir privilégié les entreprises publiques, ce qui est nouveau. Exemple de ces mesures citées par l'avocate : les établissements financiers sont incités depuis le début de l'année à davantage soutenir le **crédit aux entreprises privées**, dont les filiales étrangères peuvent bénéficier. Ils sont même encouragés à proposer des **prêts aux centres de R&D**.

Autre tendance positive : les **autorités administratives** en charge des investissements étrangers dans les provinces et régions, à l'instar du Cofcom de Shanghai, **se mobilisent actuellement pour faciliter l'obtention des autorisations et permis** nécessaires à la concrétisation des projets d'investissement.

Dans cette période de rebond et de reconstruction, « *c'est extrêmement prometteur* » a souligné Anne Séverin, surtout s'il n'y a pas de « *retour en arrière* », allusion à la politique dévastatrice de « *stop and go* » adoptée durant les deux ans de confinement par les autorités chinoises.

Afflux des demandes de délégations chinoises

Signe qu'en Chine aussi, il existe une **envie de repartir** à la conquête des investisseurs, notamment européens, alors que les tensions avec les États-Unis sur les questions de technologies stratégiques se sont fortement accrues : les **demandes**

de visite en France de délégations affluent de la part d'autorités régionales et locales.

Cet afflux est confirmé par **Pierre Mongrué**, directeur-général adjoint en charge de l'international à la CCIP IdF, tout autant que par **Xiaoqing Su-Pellemele**, secrétaire-générale du Comité France-Chine de la CCIP IdF . « *Il y a des opportunités et une vraie soif des Chinois pour l'innovation* » a notamment observé le premier.

Sur le terrain en Chine, plusieurs points de frictions avec les entreprises étrangères se sont améliorés mais la pandémie n'a pas permis d'en concrétiser les effets.

Depuis le 1er janvier 2020, **les conditions des IDE ont été assouplies**, avec la possibilité de créer des sociétés avec des partenaires chinois minoritaires qui n'aient pas de droit de véto. « *On peut avoir désormais un vrai partenaire commercial ou industriel* » a souligné Anne Séverin. Selon cette dernière, « **une implantation étrangère sur 2 se fait dans le cadre d'une joint-venture** » actuellement. Et « *les partenaires chinois sont de meilleure qualité* ». « *Aujourd'hui, il y a des sociétés qui entrent en Chine en rachetant des sociétés chinoises mais en conservant le cédant en leur sein* » a-t-elle aussi constaté.

Autre sujet : le respect et la protection de la **propriété intellectuelle**. D'après Anne Séverin, la Chine, à la faveur d'une prise de conscience des méfaits de la contrefaçon ces dernières années, s'est dotée de toutes les législations et institutions nécessaires pour être aux **standards internationaux**. Les sociétés chinoises elles-mêmes sont demandeuses. Et les autorités ont la volonté de s'y attaquer. « *La réglementation chinoise présente un très grand nombre d'outils* », a-t-elle insisté et elle s'est dit « *extrêmement optimiste* » sur ce point, mais « *à condition de se battre, de protéger ses droits, et de les défendre* ». Autrement dire, d'en finir avec le « *faire avec* ». Enfin, grâce au **e-commerce**, de nombreuses entreprises, notamment des PME, ont continué à **exporter en Chine** malgré le confinement, en s'appuyant sur des partenaires locaux pour localiser les ventes mais aussi faire du marketing et développer les réseaux commerciaux. D'après Xiaoqing Su-Pellemele, « *re rentrer sur le marché via ce canal permettra de saisir les opportunités* » liées au regain attendu de consommation de la part des Chinois.

Regain d'appétit des consommateurs chinois

De fait, la consommation intérieure pourrait devenir un des **moteurs de la reprise** chinoises post-Covid, et une source d'opportunités pour les produits étrangers.

Alors que la **bulle du secteur immobilier**, qui attirait la majorité de l'épargne des ménages, n'en finit plus d'éclater, les Chinois pourraient être tentés de moins épargner et de davantage consommer. C'est l'une des hypothèses partagées par Pierre Mongrué, qui connaît bien la Chine pour avoir été conseiller commercial à l'ambassade de France à Pékin à l'époque où cette bulle commençait à se former, à la fin des années 2000.

« *Dans le système financier chinois, il n'y a pas beaucoup d'autres possibilités d'épargne en dehors de l'immobilier* », a-t-il noté. Et cette épargne accumulée, qui se détourne aujourd'hui de l'immobilier en attendant des jours meilleurs, représente « *un potentiel de consommation important* », porteur « *d'opportunités pour les entreprises françaises* ». Reste que pour les PME et ETI, les conseils prodigués en matière d'approche du marché chinois depuis des années restent d'actualité : **ne pas y aller sans préparation ni conseil**. « *La Chine repart, mais il ne faut pas y partir seul* » a insisté Pierre Mongrué. Dans ce domaine, la France dispose d'une palette étendue de ressources publiques et privées, entre les réseaux d'affaires dont la CCIFC est un représentant, et le réseau public **Team France Export**, dont fait partie la CCIP IdF et son CEFC, et ses partenaires, très étendu en Chine*.

Christine Gilguy

* * *

359 membres des “grands corps” ont déjà opté pour le nouveau statut d'administrateur de l'État – Acteurs Publics

Un décret officialise l'entrée de certains agents des corps fonctionnalisés – inspections, préfectorale – dans le nouveau corps des administrateurs de l'État. D'ores et déjà, 151 préfets et sous-préfets ont opté pour le nouveau statut, ainsi que 154 inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche. Les agents ont jusqu'au 31 décembre pour décider s'ils optent ou non pour ce nouveau statut, créé dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique initiée en 2021.

Plus de deux mois après l'entrée en vigueur de la réforme de la haute fonction publique, [un décret vient de paraître ce 10 mars au Journal officiel](#), officialisant l'intégration, dans le nouveau corps des administrateurs de l'État, de 359 hauts

fonctionnaires issus des corps sous statut particulier. Un choix effectué sur leur demande, au titre du droit d'option prévu par la réforme, pour les membres des grands corps mis en extinction au 1^{er} janvier dernier.

L'année 2023 verra en effet les agents des corps fonctionnalisés – inspections, préfectorale, notamment – se prononcer sur leur avenir : ils pourront opter pour le tout nouveau corps des administrateurs de l'État ou rester dans leur corps d'origine, parmi ceux entrés en extinction, et faire ce choix au 1^{er} janvier, au 1^{er} juillet ou au 31 décembre. Le décret paru le 1^{er} mars concerne la "vague" du 1^{er} janvier.

Parmi les nouveaux administrateurs de l'État, 151 préfets et sous-préfets font partie de la liste, soit un peu plus d'un tiers des 450 membres qui composent ces deux corps. On y retrouve, entre autres, 9 préfets de région métropolitaine qui pouvaient exercer leur droit d'option. Il s'agit de Fabienne Buccio (Auvergne-Rhône-Alpes), Emmanuel Berthier (Bretagne), Amaury de Saint-Quentin (Corse), Josiane Chevalier (Grand Est), Georges-François Leclerc (Hauts-de-France), Jean-Benoît Albertini (Normandie), Étienne Guyot (Nouvelle-Aquitaine), Pierre-André Durand (Occitanie) et Fabrice Rigoulet-Roze (Pays de la Loire). On peut aussi citer la DRH de l'Etat, la préfète Nathalie Colin ou encore le patron de la direction du management de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES) notamment chargée, Place Beauvau, de la gestion du personnel préfectoral, Olivier Jacob.

Aucun inspecteur des finances ou des affaires sociales

Les autres hauts fonctionnaires cités dans le décret sont issus des corps d'inspection. Les inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) y sont majoritaires : sur 300 membres que compte ce corps issu de la fusion, en 2019, de 4 anciens corps d'inspection, ils sont 154 à devenir administrateurs de l'État. C'est d'ailleurs le cas de la cheffe de l'IGESR, Caroline Pascal. Pour rappel, ce corps créé sous le ministère Blanquer a absorbé l'inspection générale de l'Éducation nationale, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, l'inspection générale de la Jeunesse et des sports et l'inspection générale des Bibliothèques.

Le reste du décret comprend 16 inspecteurs généraux de l'administration du ministère de l'Intérieur, dont Marc Abadie, l'ancien chef du service de cette inspection générale et proche de la retraite. En sus, citons également 35 inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration du développement durable et 3 inspecteurs généraux de l'agriculture.

En revanche, aucun membre ni de l'inspection générale des Finances (IGF) ni de l'inspection générale des Affaires sociales (Igas) n'a pour le moment opté pour l'intégration parmi les administrateurs de l'État.

PAR PAUL IDCZAK

* * *

Retraites des fonctionnaires : ce que le Sénat a ajouté dans le projet de loi – Acteurs Publics

Date de départ à la retraite, ouverture de la surcote, majoration de pension, calcul du minimum garanti... Le Sénat, qui vient d'adopter le projet de loi de réforme des retraites, a adopté plusieurs amendements intéressant la fonction publique. Passage en revue.

Dernière ligne droite pour le projet de loi de réforme des retraites ? Après l'adoption du [texte](#), samedi 11 mars, par le Sénat, les députés et les sénateurs se réuniront, mercredi 15 mars pour la très attendue commission mixte paritaire (CMP) sur cette réforme. En cas d'accord, la lecture des conclusions de la CMP interviendra le jeudi 16 mars, avant que le projet de loi ne soit définitivement adopté par le Parlement. En cas d'échec de la CMP, en revanche, une nouvelle lecture du texte interviendra.

Après des débats houleux, le Sénat, à majorité de droite, a notamment approuvé l'article 7 du projet de loi, qui prévoit le report de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite (de 62 à 64 ans). Une mesure qui concernera l'ensemble des Français, y

compris les fonctionnaires, qu'ils soient "sédentaires" ou qu'ils appartiennent aux catégories "actives". Plusieurs nouvelles mesures intéressant la fonction publique ont également été adoptées par le Sénat, des dispositions poussées, pour certaines, par le gouvernement, qui a eu recours à la procédure dite du vote bloqué, lui permettant de choisir les amendements sur lesquels les sénateurs pouvaient voter.

Les sénateurs ne veulent pas d'un système universel. Par plusieurs amendements, les sénateurs ont supprimé l'article 1^{er} bis du projet de loi, qui prévoyait la remise par le gouvernement d'un rapport sur *"la possibilité, (...) les conditions et le calendrier de mise en œuvre d'un système universel de retraite faisant converger les différents régimes"*. Cet article avait été introduit dans le texte sur proposition du sénateur Renaissance (ex-LREM) Marc Ferraci. Cette idée d'un système universel de retraite, pour rappel, était la mesure phare du projet de réforme du premier quinquennat d'Emmanuel Macron. Cette année, le gouvernement avait néanmoins abandonné l'idée d'aligner le régime de retraite du public (avec un calcul des pensions sur les six derniers mois d'activité) sur celui du privé (avec un calcul sur les 25 meilleures années).

Du nouveau sur la hausse de la cotisation employeur. Le Sénat a adopté des amendements visant à *"affirmer clairement dans la loi que l'État prendra à sa charge intégralement et dès 2023 le surcoût résultant"* de la hausse d'1 point du taux de cotisation des employeurs de la CNRACL, la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Une mesure qui a fait grincer des dents les élus locaux, voués à passer à la caisse. Le gouvernement a promis une compensation financière.

Un départ à la retraite facilité pour les enseignants. Plusieurs amendements ont été adoptés par les sénateurs pour assouplir les conditions de départ en retraite des enseignants du premier degré. Ces amendements, qui ont reçu un avis favorable du gouvernement, suppriment la disposition qui oblige actuellement ces enseignants à attendre la fin de l'année scolaire pour partir à la retraite, même s'ils ont atteint leur date anniversaire durant cette année scolaire. Pour rappel, lors de l'examen du projet de loi à l'Assemblée nationale, le gouvernement et plusieurs députés avaient déposé

plusieurs amendements du même type, mais ceux-ci n'avaient pas été examinés, faute de temps avant le transfert par l'exécutif du texte au Sénat

Une surcote plus précoce pour certaines mères de famille. C'est le sens d'un amendement qui a été adopté, sur proposition des rapporteurs du texte. *“En l'état du texte proposé par le gouvernement, les assurés atteignant la durée d'assurance requise pour l'obtention du taux plein grâce à leurs trimestres de majoration de durée d'assurance au titre de la maternité, de l'adoption ou de l'éducation des enfants avant l'âge légal de 64 ans, c'est-à-dire essentiellement les mères de famille, cotiseraient à perte jusqu'à ce qu'elles atteignent cet âge”*, expliquaient les rapporteurs Élisabeth Doineau (centriste) et René-Paul Savary (LR) dans leur amendement. Cette surcote, pour rappel, correspond à une majoration de la pension de 1,25 % par trimestre. Elle n'est toutefois accordée qu'en contrepartie des trimestres cotisés par l'assuré au-delà de la durée requise et de l'âge légal. *“Dans un souci de justice et de prise en compte des difficultés professionnelles rencontrées par les mères de famille du fait de la naissance et de l'éducation de leurs enfants”*, l'amendement adopté vise à accorder le bénéfice de cette surcote *“aux assurés ayant atteint la durée d'assurance requise un an avant l'âge légal, soit 63 ans au terme de la montée en charge de la réforme”* et *“ayant obtenu au moins un trimestre de majoration de durée d'assurance au titre de la maternité, de l'adoption ou de l'éducation des enfants dans le secteur privé ou dans la fonction publique”*.

Majoration de pension facilitée pour les fonctionnaires ayant connu le décès d'un enfant.

Plusieurs amendements adoptés entendent faciliter l'accès à la majoration de pension de 10 % pour les fonctionnaires parents de 3 enfants qui ont connu le décès d'un enfant. Pour bénéficier de cette majoration, les fonctionnaires doivent aujourd'hui avoir élevé ces 3 enfants pendant au moins neuf ans avant l'âge où ceux-ci ont cessé d'être à charge. Cette condition de durée ne s'applique toutefois pas dans le cas où l'enfant est décédé par “faits de guerre”. Les amendements en question suppriment cette mention du décès pour “faits de guerre” et, donc, les dispositions empêchant aujourd'hui la prise en compte des enfants décédés sans

avoir été élevés pendant au moins neuf ans pour l'attribution de cette majoration de pension.

Prise en compte des périodes de “proches aidants” ou de “parents au foyer”.

Un amendement du gouvernement adopté par les sénateurs prévoit la prise en compte des périodes pendant lesquelles les fonctionnaires étaient proches aidants ou parents au foyer pour l'accès et le calcul de leur “minimum garanti” de retraite, le Miga. L'article 10 du projet de loi initial du gouvernement organisait déjà la prise en compte, pour le calcul du minimum contributif majoré, des périodes au cours desquelles l'assuré était affilié au régime général au titre de l'assurance vieillesse du parent au foyer ou de l'assurance vieillesse des aidants. L'amendement déposé par le gouvernement et adopté par le Sénat complète ainsi ce dispositif en prenant également en compte les périodes au cours desquelles les assurés étaient aidants ou parents au foyer mais affiliés au régime du code des pensions civiles et militaires de l'État ou de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Cet amendement prévoit donc également que les périodes accomplies comme proche aidant ou parent au foyer dans ces deux régimes ainsi qu'au régime général soient prises en compte pour le calcul du minimum garanti prévu par le code des pensions civiles et militaires de retraite.

Ont également été approuvées...

La prise en compte des trimestres acquis au titre de l'assurance vieillesse du parent au foyer (AVPF) et de l'assurance vieillesse des aidants (AVA) pour le bénéfice de la retraite anticipée pour carrière longue. L'inscription de la limite d'âge des sapeurs-pompiers professionnels dans le code général de la fonction publique et l'ouverture du bénéfice de la bonification dite du cinquième du temps de service accompli aux anciens sapeurs-pompiers professionnels. La meilleure information des fonctionnaires âgés de 55 ans et plus sur les règles applicables en matière de cumul emploi-retraite.

PAR BASTIEN SCORDIA

* * *

Pour adhérer à notre syndicat il suffit de [télécharger le bulletin d'adhésion](#) sur notre site, le remplir et le renvoyer accompagné du paiement correspondant.